



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPLP externe et CAFEP-CAPLP**

**Section : économie et gestion**

**Option : gestion et administration**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par :

Mathieu LABBOUZ  
Président du jury  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

STATISTIQUES GENERALES .....	3
1- ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ .....	4
1.1- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE.....	4
1.1.1- Statistiques.....	4
1.1.2- Le sujet .....	4
1.1.3- Observations du jury .....	5
1.1.4- Conseil aux candidats.....	7
1.2- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE .....	8
1.2.1- Statistiques.....	8
1.2.2- Le sujet .....	9
1.2.3- Observations du jury .....	9
1.2.4- Conseils aux candidats .....	11
2- EPREUVES D'ADMISSION .....	12
2.1- ÉPREUVE DE LEÇON .....	12
2.1.1- Statistiques.....	12
2.1.2- Observations du jury .....	13
2.1.3- Conseil aux candidats.....	14
2.1.4- Exemple de sujet .....	15
2.2- ÉPREUVE D'ENTRETIEN .....	16
2.2.1-Statistiques.....	16
2.2.2- Observations du jury .....	17
2.2.3- Conseils aux candidats .....	18
2.2.4- Exemples de situations proposées aux candidats.....	19

***Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.***

## STATISTIQUES GENERALES

	CAPLP Externe	CAFEP Externe
Postes mis au concours	20	13
Candidats inscrits	595 (- 7,3 % par rapport à la session 2023)	158 (+ 18,8 %)
Candidats présents	166 (+ 45,6 %)	44 (+ 15,9 %)
<b>ADMISSIBILITÉ</b>		
Candidats admissibles	70	20
Moyenne des présents non éliminés	9,50/20	11,73/20
Moyenne des admissibles	10,45/20	9,52/20
Barre d'admissibilité	7,50/20	7,50/20
<b>ADMISSION</b>		
Candidats présents	63	18
Moyenne des présents non éliminés	11,40/20	11,45/20
Moyenne des admis	15,13	13,62/20
Moyenne générale du dernier admis	12,21/20	9,25/20
Candidats admis	20	13

	2022	2023	2024
<b>CAPLPL Externe</b>			
Barre admissibilité	8,17	7,75	7,5
Barre admission	10,89	9,96	12,21
<b>CAFEP – CAPLP</b>			
Barre admissibilité		7,75	7,5
Barre admission		11,92	9,25

# 1- ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

## 1.1- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE

### Définition de l'épreuve disciplinaire

Durée : 5 heures

Coefficient 2

L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.

L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations organisationnelles et à proposer des solutions mobilisant les sciences de gestions ainsi que les prolongements relevant du management des organisations, du droit et de l'économie.

Le sujet est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

### 1.1.1- Statistiques

Nombre de copies corrigées : 206

Notes (N)	N < 5	5 < N ≤ 8	8 < N ≤ 10	10 < N ≤ 12	12 < N ≤ 15	15 ≤ N
Nombre	48	85	39	14	16	4
%	23,3 %	41,3 %	18,9 %	6,8 %	7,8 %	1,9 %

	2023	2024
Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	28,2 %	16,5 %
Pourcentage de candidats éliminés car note < 5	22,8 %	23,3 %

	2023	2024
Note la plus basse / 20	1/20	1/20
Note la plus haute / 20	18/20	16/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	8,1/20	7,1/20
Moyenne des candidats admissibles	-	9,3/20
Médiane de l'épreuve / 20	7,5/20	6,5/20

### 1.1.2- Le sujet

Le sujet s'appuie sur l'entreprise Lactips, une jeune entreprise qui propose un produit innovant (un plastique soluble, sans effet nocif sur l'environnement). Il vise à analyser les problématiques de développement qui se posent à cette entreprise. Il comporte 4 dossiers.

Le premier dossier interroge les enjeux de l'innovation pour l'entreprise, et l'importance de maintenir cet avantage durablement. Le second dossier analyse l'impact du contexte inflationniste sur les perspectives de Lactips. Le troisième dossier aborde les avantages concurrentiels de Lactips sur lesquels fonder son développement. Le quatrième dossier aborde en particulier la question des ressources humaines dans l'entreprise, pour permettre un développement pérenne.

Le candidat devait s'appuyer sur des savoirs disciplinaires et des méthodologies spécifiques au droit à l'économie, au management et à la spécialité « gestion-administration » ainsi que sur la base documentaire composée de 12 documents, pour traiter chaque dossier.

### 1.1.3- Observations du jury

#### **Observations générales**

##### Sur la forme

Le traitement des dossiers est hétérogène sur la qualité de la rédaction (grammaire, orthographe, syntaxe, etc.), sur la structuration formelle des réponses ou de la copie. Les candidats respectent majoritairement la chronologie des dossiers proposée dans le sujet.

Le jury a identifié des copies de bonne qualité, mais regrette quelques copies avec une écriture difficile à déchiffrer et/ou une présentation négligente, autant d'éléments qui attestent d'un manque de rigueur et soin apporté à la présentation de la copie ; exigences inhérentes à l'exercice du métier d'enseignant.

##### Sur le fond

Les candidats se sont approprié le contexte, et ont su utiliser les annexes à dispositions. Le jury regrette par contre la faible mobilisation de concepts ou de références scientifiques dans les réponses. Lorsque les candidats s'appuient sur de telles références, elles se concentrent en général sur un ou deux des trois domaines de l'épreuve (économie, droit ou management), mais rares sont les copies qui abordent l'intégralité du **champ** de l'épreuve.

Les propositions développées ne sont pas toujours en adéquation avec la réalité professionnelle, ou parfois peu réalistes.

#### **Dossier 1 – La stratégie d'innovation de l'entreprise**

##### **Les attendus :**

- La définition de la notion de stratégie, la mobilisation des outils d'analyse stratégique et leur application au contexte ;
- La définition de la notion d'innovation, et une réflexion sur ses enjeux ;
- Une réflexion de nature juridique sur la protection des brevets ;

- Une exploitation exhaustive des données ;
- Une analyse structurée et argumentée.

**Ce que le jury a apprécié :**

- L'utilisation d'outils de management explicitement identifiés (SWOT, PESTEL, etc.) et justifiés au vu du contexte ;
- Une appropriation et une analyse du contexte ;
- Des réponses structurées et argumentées.

**Ce que le jury regrette :**

- La non-exploitation de l'ensemble du corpus documentaire ;
- Une énumération d'éléments repris des annexes sans analyse ou sans structure ;
- Une indication d'outils de management sans application ou une exploitation confuse, voire incomplète, des outils ;
- Le manque de justifications ;
- Le manque de prise en compte du contexte ;
- La non-prise en compte de la question dans son intégralité.

**Dossier 2 – La performance dans un contexte inflationniste**

**Les attendus :**

- La maîtrise des concepts disciplinaires dans les champs économiques et juridiques (inflation, conditions générales de validité d'un contrat) ;
- La maîtrise rigoureuse des outils disciplinaires (outils de gestion de stock) ;
- Des propositions réalistes et cohérentes au regard du contexte.

**Ce que le jury a apprécié :**

- L'utilisation de références scientifiques ou de concepts économiques et juridiques ;
- L'exploitation du contexte pour justifier les analyses et les propositions élaborées ;
- Des propositions adaptées et réalistes.

**Ce que le jury regrette :**

- L'absence de références scientifiques pour étayer l'analyse ;
- Des solutions opérationnelles peu adaptées au contexte ;
- Une méconnaissance des concepts économiques ou juridiques ;
- Le manque de justification des solutions proposées.

**Dossier 3 – Les avantages concurrentiels de Lactips**

**Les attendus**

- La maîtrise des concepts disciplinaires (compétitivité) ;
- La connaissance d'outils de gestion (management de la qualité) et la proposition d'outils adaptés au contexte ;
- La mobilisation du corpus documentaire et d'outils d'analyse pour identifier des enjeux de gestion.

**Ce que le jury a apprécié :**

- La capacité de mobiliser des outils de gestion, en justifiant leur utilisation ;
- La capacité d'exploiter le contexte pour proposer des analyses situées, ou des solutions adaptées.
- La structuration des réponses, fondées sur des références scientifiques.

**Ce que le jury regrette :**

- Un manque de maîtrise de certains concepts ou outils ;
- Une présentation d'outils décontextualisés, ou au contraire une utilisation des annexes sans réelle prise de recul ;
- Des réponses qui s'apparentent parfois à de simples listes d'arguments ou d'outils, non mis en perspective.

**Dossier 4 – Ressources humaines et développement****Les attendus**

- La rédaction d'un document de nature professionnelle ;
- La définition et l'explicitation des concepts évoqués dans les questions (coût salarial, État Providence) ;
- La connaissance d'outils de gestion des ressources humaines, et leurs analyses dans la situation présentée.

**Ce que le jury a apprécié**

- L'attention portée à la rédaction du document demandé ;
- L'explicitation des concepts interrogés ;
- L'utilisation du contexte pour situer l'analyse des outils de gestion.

**Ce que le jury regrette :**

- Des réponses rapides ou insuffisamment rédigées ;
- Une utilisation du contexte parcellaire, ou au contraire sans prise de recul.

**1.1.4- Conseil aux candidats****Pour la préparation, il apparaît essentiel de :**

- Maîtriser les concepts économiques, juridiques, de management et de gestion, au niveau licence ;
- Développer une culture professionnelle des organisations et sur les grandes problématiques actuelles en sciences de gestion.

Sur une épreuve écrite, la gestion du temps est essentielle : il est impératif de s'entraîner dans les conditions de l'épreuve à partir des sujets de concours des sessions précédentes.

**Pendant l'épreuve, le candidat veillera à :**

- Appréhender la problématique du sujet pur en déduire la cohérence globale ;

- Analyser la documentation professionnelle mise à disposition. Elle devra être exploitée en mobilisant explicitement des méthodes ou des outils adaptés, et ne peut se limiter à la simple copie d'éléments choisis ;

- Mobiliser ses connaissances dans le cadre du contexte, notamment pour analyser le contexte organisationnel ou mesurer les enjeux soulevés dans chaque dossier ;

- Traiter le sujet dans sa globalité, en ne négligeant aucun dossier.

**Pour la rédaction de la copie, le candidat veillera particulièrement à :**

- Proposer des solutions adaptées au contexte ;
- Justifier ses choix, voire identifier leurs limites (selon le contexte) ;
- Mobiliser un vocabulaire adapté à la discipline ;
- Structurer de manière appropriée le propos ;
- Rédiger en respectant les règles syntaxiques.

## 1.2- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

### Définition de l'épreuve disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures

Coefficient 2

L'épreuve porte sur l'enseignement professionnel dans l'option choisie. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

### 1.2.1- Statistiques

Nombre de copies corrigées : 201

Notes (N)	$N \leq 5$	$5 < N \leq 8$	$8 < N \leq 10$	$10 < N \leq 12$	$12 < N \leq 15$	$15 \leq N$
Nombre	40	56	36	20	31	18
%	19,9 %	27,9 %	17,9 %	10,0 %	15,4 %	9,0 %

	2023	2024
Pourcentage de candidats ayant une note $\geq 10$	26,5 %	34,4 %
Pourcentage de candidats éliminés car note $\leq 5$	28,6 %	19,9 %

	2023	2024
Note la plus basse / 20	0/20	0/20
Note la plus haute / 20	17/20	19/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	7,6/20	8,5/20



Moyenne des candidats admissibles	-	11,5/20
Médiane de l'épreuve / 20	7,0/20	8,0/20

### 1.2.2- Le sujet

Le sujet portait sur la conception et l'organisation d'une séquence pédagogique sur la thématique de « l'organisation d'un événement » à partir du bloc de compétences 1 « gérer des relations avec les clients, les usagers et les adhérents » et du bloc de compétences 2 « organiser et suivre l'activité de production (de biens ou de services) ».

Le candidat devait prendre appui sur le contexte organisationnel présenté dans le dossier documentaire, l'entreprise ARLETTIE, spécialisée dans l'organisation de ventes privées pour les marques de la mode et du luxe. Il devait exploiter, de façon critique et argumentée, quinze documents mis à sa disposition.

Le sujet était structuré en deux parties.

- Première partie : présentation d'une séquence en s'appuyant sur des intentions pédagogiques, la création d'un scénario professionnel et une évaluation des compétences mises en formation ;
- Deuxième partie : explicitation des choix opérés et des liens possibles avec les dispositifs pédagogiques de la réforme de la voie professionnelle.

### 1.2.3- Observations du jury

#### **Sur le fond**

##### **Première partie du sujet**

Le jury attendait la présentation d'une séquence s'appuyant sur des intentions pédagogiques, la création d'un scénario professionnel et une évaluation.

Par scénario professionnel, il faut comprendre une séquence découpée en plusieurs séances, présentant un ensemble d'activités à réaliser selon une organisation compatible avec les pratiques du milieu professionnel et répondant à un objectif professionnel. Ainsi le scénario prend appui sur un contexte professionnel, fourni par le sujet, positionne les élèves dans une organisation de travail et pose une problématique en lien avec la thématique du sujet.

Une approche par des activités professionnalisantes était donc nécessaire, visant à faire atteindre un niveau de compétences aux élèves.

Les intentions pédagogiques devaient faire ressortir :

- le niveau de la classe ;
- la période de réalisation (temporalité) ;
- le positionnement dans la progression annuelle,
- les attendus de l'élève (objectifs pédagogiques et en termes de compétences à acquérir) ;
- les éléments du référentiel pris en compte (activités des pôles, savoirs associés, compétences et critères d'évaluation) ;
- les prérequis nécessaires au traitement de la proposition.

Les compétences et les savoirs associés, traversant les blocs ciblés par la thématique, devaient être délimités par le candidat selon le scénario choisi.

Un travail de didactisation devait être présenté à travers la création du scénario mettant en jeu une ou plusieurs compétences du référentiel baccalauréat professionnel spécialité AGOrA, sur le niveau de classe choisi. Il devait être en cohérence avec les intentions pédagogiques et les objectifs annoncés.

Le choix de documents annexés devait être pertinent et leur exploitation de qualité.

La proposition d'évaluation de la ou des compétences mises en formation devait faire ressortir les objectifs pédagogiques, ses finalités et les savoirs mobilisés.

#### Le jury a apprécié les copies :

- présentant des travaux originaux, organisés, soignés et positionnant les élèves dans un rôle professionnel (pas forcément en PFMP) et devant réaliser des activités professionnalisantes ;
- qui ont mobilisé des savoirs associés en lien avec l'activité proposée et le niveau de classe choisi ;
- qui ont su donner du sens à la séquence en créant du lien entre la thématique, les activités, les savoirs associés et les compétences travaillées ;
- qui ont mobilisé des ressources, autres que celles annexées, intégrées pour agrémenter la séquence ;
- qui ont abordé la réforme de la voie professionnelle en intégrant certaines de ses dimensions au sein de leur scénario.

Le jury a regretté que le lien entre les intentions pédagogiques, le scénario et la thématique n'ait pas été suffisamment établi et/ou explicité dans les propositions des candidats. Il a été également regretté des incohérences entre les compétences et le niveau de classe ainsi qu'une trop faible (voir même une absence) mobilisation des savoirs.

Il a constaté, pour certaines copies, un manque de réalisme professionnel, une exposition des attendus et des modalités du travail demandé aux élèves insuffisamment explicitées ainsi que trop peu de propositions d'activités professionnalisantes en lien avec la thématique sur la digitalisation.

Par ailleurs, le jury a déploré les copies ayant une entrée théorique, conceptuelle et non appliquée qui ne répondent pas aux attendus du baccalauréat professionnel AGOrA.

La réflexion sur l'évaluation a été couramment oubliée alors qu'elle était explicitement attendue (cf. formulation des consignes).

#### **Deuxième partie du sujet**

Il était attendu du candidat qu'il explicite :

- le choix des compétences traversées dans la séquence proposée ;
- les savoirs associés mobilisés par les élèves dans le cadre de cette séquence (savoirs de gestion, savoirs juridiques et économiques, savoirs liés à la communication et au numérique) ;
- le choix des documents retenus et leur exploitation dans la séquence ;

- la démarche pédagogique mise en place permettant l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Cette partie a été la moins bien traitée et parfois négligée par les candidats. Le jury a regretté une explicitation des choix opérés trop succincte au niveau :

- de la problématique retenue ;
- des documents didactisés et/ou non exploités ;
- des modalités d'acquisition des compétences (progressive/spiralaire) mises en œuvre dans le scénario ;
- des activités proposées ;
- de la posture de l'enseignant et de l'élève pendant la séquence.

Il a déploré trop peu d'explicitation des savoirs associés retenus notamment au niveau de leur délimitation et des objectifs visés.

Il a déploré également le manque d'explicitation de la ou des modalités d'évaluation proposées.

Le jury a apprécié les candidats qui ont traité l'explicitation dans une partie spécifique, conformément à la consigne donnée, et non pas au fil de la présentation de la séquence.

D'une manière générale, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de bien procéder à une lecture intégrale du sujet avant son traitement.

Il est important que le candidat veille à la cohérence entre ses intentions, le scénario et l'évaluation d'une part ; à la cohérence, entre sa production et son explicitation d'autre part.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de :

- soigner la forme de la copie : aérer la présentation, numéroter les pages et distinguer les parties de façon claire et univoque ;
- utiliser impérativement une encre de couleur foncée, les copies étant numérisées ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible ;
- s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie.
- intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Le jury attire ainsi l'attention des futurs candidats sur une compétence du « référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : « utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. »

#### 1.2.4- Conseils aux candidats

##### **Pour la préparation de l'épreuve**

Les candidats doivent :

- procéder à une lecture attentive et une analyse fine du référentiel du baccalauréat assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (Arrêté du 18-2-2020 - J.O. du 3-3-2020) ;

- actualiser leurs connaissances en matière de didactisation ;
- actualiser leurs connaissances disciplinaires en matière de gestion, de communication écrite et orale, de numérique et dans les domaines juridique et économique ;
- connaître les dispositifs pédagogiques propres à l'enseignement professionnel.

Sur une épreuve écrite, la gestion du temps est essentielle : il est impératif de s'entraîner dans les conditions de l'épreuve à partir des sujets zéro et de ceux issus des sessions précédentes. Il est conseillé aux candidats d'aller observer une séance de mise en situation professionnelle en baccalauréat professionnel assistance à la gestion des organisations.

### **Pendant l'épreuve**

Il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet (contexte et questions) pour en comprendre les attendus ;
- de bien identifier les parties à traiter ;
- d'exploiter la documentation fournie.

## **2- ÉPREUVES D'ADMISSION**

### **2.1- ÉPREUVE DE LEÇON**

#### **Définition de l'épreuve disciplinaire appliquée**

Durée de préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)

Coefficient 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

#### **2.1.1- Statistiques**

Nombre de candidats présents : 80 notes

<b>Notes</b>	<b><math>N \leq 5</math></b>	<b><math>5 &lt; N &lt; 8</math></b>	<b><math>8 \leq N &lt; 10</math></b>	<b><math>10 \leq N &lt; 12</math></b>	<b><math>12 \leq N &lt; 15</math></b>	<b><math>15 \leq</math></b>
Nombre	7	18	9	9	20	17

Répartition en %	8,8%	22,5%	11,3%	11,3%	25,0%	21,3%
------------------	------	-------	-------	-------	-------	-------

	2023	2024
Pourcentage de candidats ayant une note $\geq 10$	45,4 %	57,6 %

	2023	2024
Note la plus basse / 20	1/20	2/20
Note la plus haute / 20	19/20	20/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	9,8/20	10,4/20
Moyenne des candidats admis	13,5/20	14,2/20

### 2.1.2- Observations du jury

Le jury note une amélioration substantielle de la préparation des candidats à cette épreuve. Ce constat s'appuie sur plusieurs faits observables :

- une majorité des candidats s'est approprié la définition de l'épreuve et a réalisé un exposé d'une durée proche des vingt minutes réglementaires ;
- de nombreux candidats se sont emparés du contexte de l'enseignement professionnel ;
- les échanges lors de l'entretien sont souvent constructifs, la majorité des candidats adoptent une posture d'écoute ;
- les meilleures présentations étaient celles qui entraient par l'activité et utilisaient un fil conducteur.

A contrario, les innovations pédagogiques inhérentes à la transformation de la voie professionnelle n'ont pas toujours été évoquées de manière pertinente. Le jury rappelle aux candidats la nécessité de s'informer à partir de sources officielles (référentiel du diplôme, vade-mecum nationaux, sites de ressources nationaux comme le CERPEG<sup>1</sup>).

#### **Sur le fond**

##### Ce que le jury a apprécié

Les meilleurs candidats ont présenté une construction pédagogique personnelle avec des **intentions pédagogiques** formatrices s'appuyant sur des activités professionnalisantes. Ces candidats **justifient leurs choix pédagogiques et prennent en compte avec pertinence les éléments de la situation professionnelle** proposée par le jury. **Ces candidats ont conduit leur analyse et ont justifié leur démarche en plaçant l'élève au cœur de leur réflexion.**

Les meilleurs candidats ont de bonnes références pédagogiques et mobilisent avec pertinence les dispositifs de la transformation de la voie professionnelle comme la co-intervention ou le projet.

Le numérique pédagogique et le numérique professionnalisant sont régulièrement

<sup>1</sup> <https://i4.cerpeg.fr/>

mobilisés dans les séances présentées par les candidats.

**La maîtrise des concepts didactiques est déterminante dans cette épreuve**, les meilleures prestations témoignent d'un bon niveau de connaissances.

Ce que le jury regrette :

- des propositions pédagogiques inadaptées aux objectifs de formation ;
- une incapacité chez certains candidats à appréhender la diversité des élèves et à proposer des supports variés et cohérents ;
- une représentation de l'évaluation des acquis des élèves très restrictive ;
- un niveau de maîtrise des concepts insuffisant, niveau qui ne permet pas d'élaborer une construction pédagogique à destination des élèves ;
- des propositions de séances peu professionnalisantes pour les élèves ;
- **l'utilisation sans discernement de fiches pré remplies ou de publications éditoriales.** Cette stratégie ne permet pas aux candidats de démontrer ses compétences à concevoir une séance dans un contexte déterminé et à argumenter ses choix ;
- la majorité des candidats adaptent les documents, mais certains citent des outils sans les maîtriser tel que le PGI ;
- quelques candidats essaient d'avoir des outils de présentation, mais n'arrivent pas à quitter leur écran. **Les outils de communication servent à communiquer, mais ne sont pas évalués en tant que tels.**

### 2.1.3- Conseil aux candidats

**Avant l'épreuve :**

- maîtriser les concepts et les savoirs associés aux activités du référentiel qui doivent être mobilisés dans une dimension pédagogique d'une séance ;
- connaître les modalités et les attendus de l'épreuve ;
- être en capacité d'exploiter un référentiel ;
- préparer les ressources et matériels autorisés.

**Pendant le temps de préparation :**

- s'assurer que la réalisation pédagogique que l'on conçoit mobilise pleinement les activités identifiées dans le sujet en s'inscrivant dans la finalité proposée ;
- positionner l'acquisition des compétences par les élèves au cœur de votre réflexion ;
- articuler la notion de séquence et la notion de séance.

**Pendant l'épreuve :**

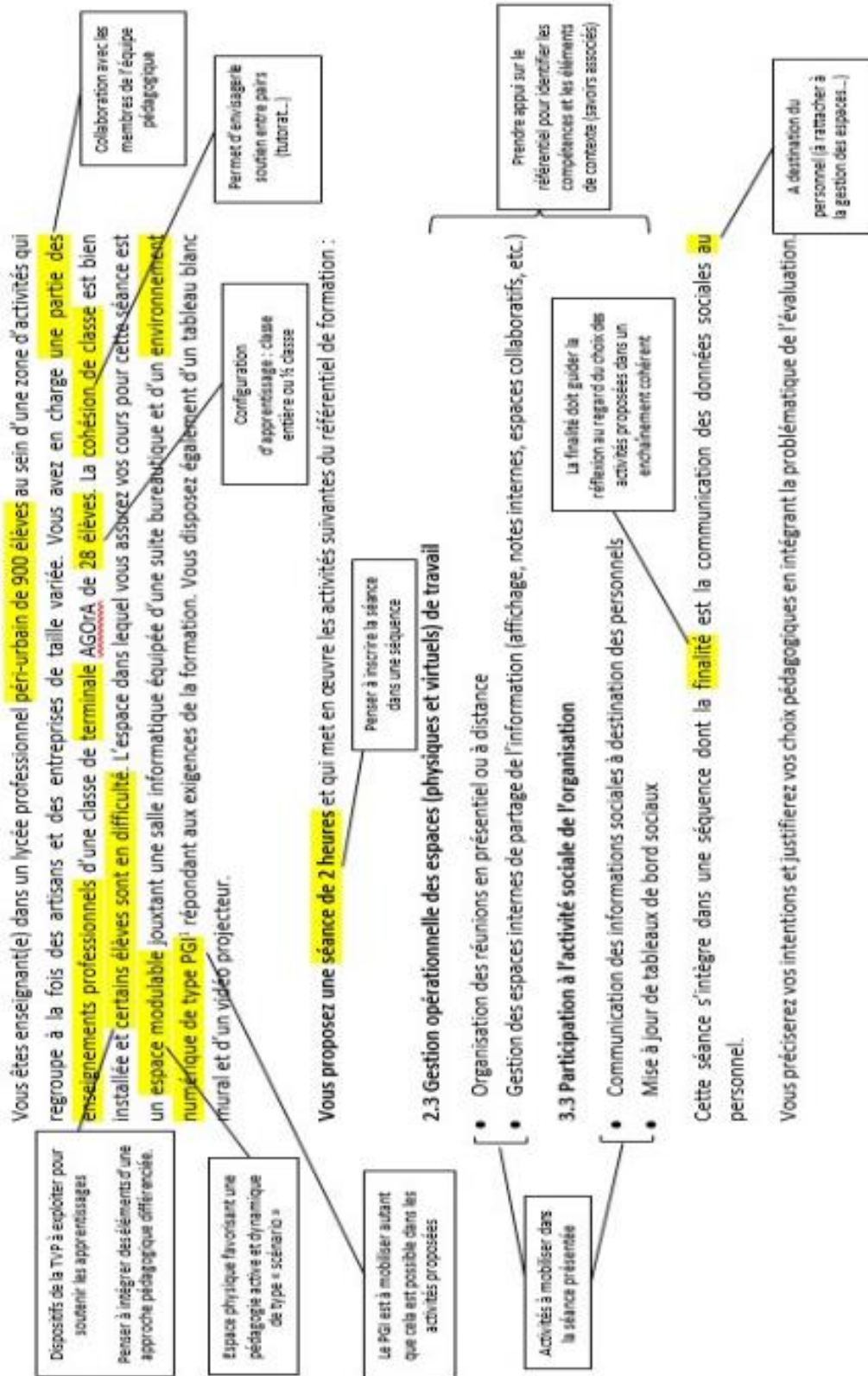
- veiller à respecter les conditions d'un oral de concours dès l'entrée dans la salle ;
- être en capacité d'interroger sa production et d'explorer d'autres choix pédagogiques ;
- adopter une disposition d'ouverture et de dialogue ; l'entretien est un échange constructif avec les membres de la commission d'interrogation.

## 2.1.4- Exemple de sujet

### SUJET

Vous préciserez vos intentions et justifierez vos choix pédagogiques en intégrant la problématique de l'évaluation.

#### Épreuve de leçon Sujet



<sup>1</sup> PGI : Progiciel de Gestion Intégrée

## 2.2- ÉPREUVE D'ENTRETIEN

### Définition de l'épreuve

Durée : 35 minutes Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire, dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

### 2.2.1-Statistiques

Nombre de candidats présents : 80 notes

Notes	$N \leq 5$	$5 < N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$15 \leq$
Nombre	5	11	12	8	16	28
Répartition en %	6,3%	13,8%	15,0%	10,0%	20,0%	35,0%

	2023	2024
Pourcentage de candidats ayant une note $\geq 10$	70,1 %	65 %



	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Note la plus basse / 20	3/20	2/20
Note la plus haute / 20	20/20	20/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	12/20	12,4/20
Moyenne des candidats admis	13,8/20	15,4/20

### 2.2.2- Observations du jury

Le jury note que les candidats avaient connaissance de la définition de l'épreuve et notamment de sa structuration en deux parties.

Le jury rappelle aux candidats qu'il s'agit d'une épreuve de recrutement d'un cadre de l'éducation nationale. En conséquence, il est attendu du candidat qu'il adopte une posture professionnelle adaptée avec un comportement, un vocabulaire et une tenue appropriés.

#### **Première partie de l'entretien**

Le jury regrette un manque de préparation de l'exposé par certains candidats. Cela se traduit soit par une présentation linéaire de leur parcours, soit par l'énumération d'éléments déclaratifs liés à leur motivation et leur expérience, sans réelle justification ni conviction. De même, le temps de présentation alloué aux candidats pour se présenter n'est pas toujours bien géré.

Or le jury attend que les candidats sélectionnent les expériences les plus significatives de leur parcours et identifient les compétences qu'ils ont acquises et qu'ils pourraient ainsi mobiliser dans le cadre des missions d'un enseignant.

Par ailleurs, le CAPLP destine les lauréats à exercer au sein de la voie professionnelle, ce qui nécessite d'en connaître les enjeux et les spécificités. Or trop souvent les candidats n'identifient pas de manière suffisamment explicite ce qui distingue le lycée professionnel des autres voies de formation.

#### **Seconde partie de l'entretien**

Le jury demande au candidat de prendre connaissance et de lire à voix haute chacune des situations.

Cette épreuve a pour objet de positionner le candidat face à des situations professionnelles ordinaires en vue d'évaluer sa capacité à prendre du recul, à analyser la situation, mais également à identifier et proposer des pistes d'action.

Cette partie nécessite d'être préparée, afin d'être en mesure de qualifier la situation et de se référer aux principes, fondements et textes de référence pour les mobiliser en vue de proposer une ou plusieurs pistes d'action, qui devront être argumentées et justifiées.

Le jury regrette que trop souvent les candidats traitent les situations en proposant des pistes

d'actions sans analyse préalable ou s'arrête à l'analyse de la situation, sans proposer de pistes d'action. Par manque de connaissance, ils ne parviennent pas suffisamment à se référer au cadre juridique, ou réglementaire lié au fonctionnement d'un établissement scolaire. Cela nuit fortement au candidat qui ne parvient pas à justifier ses affirmations et à instaurer un échange constructif avec le jury.

Le jury constate également des difficultés à identifier les valeurs de la République et les compétences de l'enseignant lors de l'analyse des situations d'enseignement et de vie scolaire.

Le jury attend que le candidat identifie le système de valeurs en jeu dans le cadre de la situation et propose par conséquent des actions réalistes au regard du contexte. Les propositions sont à envisager à court, moyen et long terme pour répondre à la problématique et aux enjeux mis en évidence par la situation.

Cela suppose notamment une bonne connaissance du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation ainsi qu'une bonne connaissance du fonctionnement d'un EPLE, de ses différents acteurs et instances.

### 2.2.3- Conseils aux candidats

#### **Première partie**

Il est conseillé aux candidats de :

- mener une analyse réflexive de leurs parcours (formation, expériences professionnelles, associatives...) pour identifier les compétences acquises ;
- transposer ses compétences et motivations dans le métier d'enseignant ;
- connaître le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation ;
- connaître les spécificités de l'enseignement professionnel ;
- préparer la présentation qui servira de point de départ à l'échange avec le jury.

#### **Seconde partie**

Il est conseillé aux candidats de :

- maîtriser le cadre réglementaire encadrant la profession d'enseignant : les droits et obligations du fonctionnaire, les valeurs de la République, le fonctionnement d'un établissement, ses acteurs et ses instances ;
- analyser chaque situation pour la qualifier et mobiliser des connaissances pour envisager une ou plusieurs propositions d'action qui devront être justifiées ;
- poser une problématique ou reformuler la question afin d'apporter des solutions, à court, moyen, long terme, à l'échelle de la classe ou de l'établissement ;
- structurer sa réponse ;
- réaliser une immersion en lycée professionnel et de rencontrer des enseignants de la voie professionnelle.

## 2.2.4- Exemples de situations proposées aux candidats

### Situation pédagogique

« Vous êtes professeur(e) en lycée professionnel. Vous enseignez en classe de première AGOrA. Lors d'une séance de travail sur poste informatique, vous reprenez, à plusieurs reprises, un élève qui bavarde et ne fait pas le travail que vous lui avez confié. Furieux, il se retourne et vous menace verbalement ».

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelles sont les valeurs de la République et les principes juridiques mis en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

### Situation en lien avec la vie scolaire

« C'est l'hiver, depuis plusieurs semaines, sur la pause méridienne, vous constatez qu'un nombre important d'élèves mangent dans les couloirs ou dehors. Le plus souvent, il s'agit d'aliments achetés rapidement dans le supermarché en face de l'établissement (soda, gâteaux, biscuits salés, bonbons) ».

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quels sont les valeurs de la République, les principes juridiques mis en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes de solutions envisagez-vous ?